

ART CAPITAL – GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE

14 au 19 FÉVRIER 2023

NOTICE DE CANDIDATURE

Nom : Prénom : Date de naissance :

Artistes : Peintre Sculpteur Photographe Autre :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Site internet :

Sociétaire Non Sociétaire (cocher la mention correspondante)

FRAIS – Notez les sommes correspondantes à vos souhaits et faites le total.

Accrochage

Sociétaire :	1 œuvre = 390€	2 œuvres = 780€	3 œuvres = 1170€	€
Non sociétaire :	1 œuvre = 520€	2 œuvres = 940€	3 œuvres = 1360€	€
Jeune Artiste :	1 œuvre = 100€	2 œuvres = 200€		€

Catalogue :

Demi-page :=	155€ pour 1 photo	€
Pleine page :=	295€ pour 1 photo	€

Site internet : Exposez sur notre site internet pendant un an !

1 photo avec lien et e-mail =	85€	€
4 photos avec texte, lien et e-mail =	175€	€
Renouvellement avec changement =	4 photos = 125€ - 1 photo = 85€	€

Frais bancaire pour l'étrangers : 30€ ajouter impérativement à chaque virement €

TOTAL GENERAL : €

GRAND FORMAT de 20F au 40F (largeur maximale 81 x hauteur 200 cm)

Titre des œuvres	Nature des œuvres (huile, acryl, aqua etc...)	Dimension L↔ x H↕ cm et poids pour sculpture	Prix de vente € (obligatoire)

ART CAPITAL
Grand Palais Éphémère – Champ-de-mars, 75007 Paris
DU 14 AU 19 FÉVRIER 2023

RÈGLEMENT DU SALON

ARTICLE 1 : BUT PROMOUVOIR la création dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, art numérique, céramique, etc...

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tous les artistes, sociétaires ou non, peuvent exposer 1, 2, ou 3 œuvres, après paiement des droits correspondants, et s'ils sont à jour de leur cotisation.
- Les copies, les œuvres anonymes, les œuvres à caractère manifeste d'injure ou d'obscénité seront refusées.
- Les œuvres exposées peuvent être vendues. Les ventes sont faites au nom de l'artiste qui s'engage à verser 15% du montant de ladite vente sous forme de don à la Société des Artistes Indépendants.
- Notre catalogue mentionnant les coordonnées des artistes, **le dépôt de documents personnels auprès des œuvres n'est pas autorisé, la sécurité les retire automatiquement chaque matin.**
- Les boissons sont interdites sur le lieu d'exposition. Vous êtes priés de recevoir vos amis à l'espace bar.

ARTICLE 3 : DATE ET DELAIS

- Date limite : les **600 premiers dossiers COMPLETS** seront admissibles **avant le 15 septembre 2022 en fonction des places disponibles.**
- **Lieu de dépôt et de retrait : Grand Palais Éphémère : Place Joffre, Champ-de-mars, 75007 Paris (face à l'école militaire).**
- **Le vernissage** aura lieu le **mardi 14 février 2023.**
- **Les invitations, les badges et consignes précises vous seront adressés environ 3 semaines avant la manifestation.** Veuillez consulter notre site internet régulièrement www.artistes-independants.fr
- **Dépôt des peintures : dimanche 12 février 2023 de 13h00 à 18h00**
- **Dépôt des sculptures et livraison par transporteurs : lundi 13 février 2023 de 8h00 à 13h00**
- **Retrait des œuvres peintures et sculptures : dimanche 19 février 2023 de 19h15 à 21h00**
- **Retrait des œuvres par les transporteurs : lundi 20 février 2022 de 08h00 à 10h30**
- **Les œuvres et colis reçus en dehors des dates et horaires indiqués ci-dessus seront exposés le lendemain du vernissage, soit le 16 février 2022, à partir de 14h00**

ARTICLE 4 / PRÉSENTATION DES OEUVRES

- **Nombres d'œuvres autorisées :**
 1. Toiles, dessins ; photographies et équivalents : 3 maximum
 2. Sculptures : Pour 3 inscrites, la 4^{ème} est offerte.
- **Format des peintures : de 20 au 40 figure Format maximums L81xH100 cm, la hauteur peut aller jusqu'à 200 cm)**
- **Sculpture : 60 m² sur sol et 150 cm maximum de hauteur, Les dimensions et les poids des sculptures doivent être indiqués ; socles ignifugés obligatoires.**
- **Les artistes doivent très soigneusement assembler leurs œuvres dans le cas d'un diptyque ou triptyque.** Si la présentation des œuvres n'est pas conforme au règlement, le Commissaire Général se réserve le droit de ne pas les exposer.
- **Seul le cadre américain est accepté.** Les retours des châssis devront être peints ou recouverts d'un ruban cache-clous. **Les verres sont interdits.**
- **Accrochage par piton obligatoire, à l'exclusion de tout cordon.** Les châssis devront donc être solides, **avec pré-perçage du point d'accrochage.** Le piton est à fournir (scotché au dos des œuvres).
- **Identité :** les œuvres doivent **porter au dos, ou sur le socle, des étiquettes** précisant **le nom de l'exposant, la nature et le titre de l'œuvre** conformément à la notice d'inscription, et le **prix de vente** souhaité.
- Si vous désirez que plusieurs œuvres soient exposées dans un espace rapproché, il est nécessaire qu'elles soient de même tonalité de palette ou de même tendance.

ARTICLE 5 : DROIT D'ACCROCHAGE AVEC 1 CATALOGUE OFFERT

- **Tarif par œuvre exposée ; sculpture, peinture ou œuvre sur papier :**
 1. **Sociétaire = 1 œuvre = 390 €, 2 œuvres = 780€, 3 œuvres = 1170€**
 2. **Exposant = 1 œuvre = 520€, 2 œuvres = 940€, 3 œuvres = 1360€**

3. **Pour les groupes** de plus de 10 œuvres : nous consulter avant d'envoyer le dossier. (L'accrochage doit être réalisé par le groupe).
4. **Les Jeunes Artistes de moins de 30 ans = 100€ par œuvre**
Jeunes artistes exposent 1 ou 2 œuvres, seules 10 places sont disponibles. Merci de nous envoyer votre CV avec une copie de votre pièce d'identité et les photos des œuvres.
5. **Exposants étrangers** : ajouter **30 €** de frais bancaires pour chaque virement. Les chèques étrangers sont refusés. (IBAN : FR76 3000 3033 3000 0504 3870 071 – BIC : SOGEFRPP - Titulaire : STE ARTISTES INDEPENDANTS Domiciliation : SG PARIS ELYSEES ENTPR (03330) – 91 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris.

ARTICLE 6 : CATALOGUE ET REPRODUCTIONS

- Les Photos de vos œuvres doivent impérativement nous être communiquées avant **le 30 novembre 2022** pour figurer dans le catalogue.
- Le catalogue du Salon sera édité et mis en vente lors de l'exposition, un catalogue est offert à chaque artiste participant. Tarif d'insertion par photo : **La demi-page : = 155€. La pleine page : = 300€** (photo en hauteur uniquement).
- Pour ces reproductions, chaque artiste nous enverra, en même temps que le dossier de candidature, SA FICHE CATALOGUE. Aucun fichier ni support informatique ne seront rendus à l'artiste.
- L'artiste s'engage à **ne pas demander à la Société des Artistes Indépendants, de droit de reproduction** pour les œuvres figurant dans le catalogue, sur notre site Internet ou via un média traitant du Salon des Artistes Indépendants ou Art Capital, **et il déclare renoncer aux droits de reproduction associés.**

ARTICLE 7 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE À NOUS TRANSMETTRE :

1. **La notice de candidature**
2. **La fiche catalogue pour tous les exposants**, remplies correctement et TRÈS lisiblement, en LETTRES MAJUSCULES y compris les adresses emails.
3. **Le règlement du salon lu, approuvé et signé**
4. **Le paiement global**, à l'ordre de : **Société des Artistes Indépendants**, en un ou plusieurs chèques, pouvant tous être encaissés avant le **15 décembre 2022**. Le 1^{er} chèque est encaissable dès l'enregistrement du dossier. Vos chèques devront être datés du jour de l'envoi du dossier.
5. **6 timbres**, au tarif en vigueur au moment de l'envoi pour un affranchissement de 20gr, destinés à l'envoi de vos invitations, **ou du retour d'un dossier incomplet.**
6. **Les photos des œuvres** à exposer sont obligatoires et à envoyer avant **le 30 novembre 2022**, pour que les Commissaires organisent leur implantation : Ces photos prises de face doivent nous être adressées sous format informatique par e-mail ou transfert FTP (ex : Wetransfert.com), ou clé USB en indiquant dans le nom du fichier : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique (acrylique, huile, ...) et ses dimensions.

Tout dossier incomplet sera refusé

ARTICLE 8 : PRESTATION DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES INDÉPENDANTS

- Nous vous proposons l'insertion annuelle sur notre site internet d'une ou plusieurs œuvres.
- Le Commissaire Général en accord avec le Président de la SDAI détermine le positionnement des œuvres. Ils n'a pas à justifier ses choix. Pendant l'accrochage, l'accès à l'espace de l'exposition est interdit à toute personne étrangère à ce placement, (les bénévoles auront leurs badges).

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de contestation d'emplacement

- **Toute œuvre non conforme au règlement sera refusée**
- La Société des Artistes Indépendants décline toute responsabilité en cas de perte, avaries dues au montage, démontage et transport, vol ou incendie des œuvres exposées. Il est recommandé aux participants de contracter une assurance personnelle contre ces risques. Aucune réclamation ne sera admise.
- **En cas de force majeure, entraînant l'annulation de l'exposition, la Société des Artistes Indépendants se réserve le droit de prélever 35% sur le montant des droits d'exposition, afin de couvrir les frais engagés.**
- **La signature du règlement vaut approbation et exclut tous recours contre la Société des Artistes Indépendants et du Grand Palais - Réunion des Musées Nationaux**

Attention : La Société des Artistes Indépendants doit respecter les consignes données par l'Organisation du Grand Palais, notamment en matière de sécurité. Les œuvres ne pourront pas être déplacées ni sorties avant la date fixée. **La présentation du bon de sortie sera obligatoire.**

Ce règlement doit être retourné daté, signé et approuvé, avec l'ensemble des éléments du dossier

Lu et approuvé le règlement

Votre nom

Date et signature

Envoie des dossiers avant 15 septembre 2022 à :

Société des Artistes Indépendants,
26 avenue Kléber, Rez-de-chaussée - 75116 Paris

Téléphone : 01 45 63 39 15 www.artistes-independants.fr / courriel : contact@artistes-independants.fr
Permanence au Siège : mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 – Siret : 784 854 960 00035 NAF 9499Z

ART CAPITAL – du 14 au 19 FÉVRIER 2023
Grand Palais Éphémère – Place Joffre, Champ-de-Mars, 75007 Paris
FICHE CATALOGUE

A remplir par tous les participants sans exception, le tout en MAJUSCULES

Nom : Prénom : Date de naissance :

Artiste : Peintre Sculpteur Photographe Art numérique
Aquarelle, pastel et dessin (sous-verre) Céramique

Adresse complète :

Rue : Code Postal :

Ville : Pays :

Téléphone : Email :

Site Internet :

TITRE DES ŒUVRES EXPOSÉES AU SALON QUI FIGURERONT DANS L'INDEX DU CATALOGUE :

1/

2/

3/

4/

A remplir par les participants désirant une reproduction de leur(s) œuvre(s) dans le catalogue

Titre de l'œuvre n° 1 : ½ page pleine page
Technique : Format : L.....cm x H.....cm/ PoidsKg

Titre de l'œuvre n° 2 : ½ page pleine page
Technique : Format : L.....cm x Hcm/ Poids.....Kg

Titre de l'œuvre n° 3 : ½ page pleine page
Technique : Format : L.....cm x Hcm/ PoidsKg

Titre de l'œuvre n° 4 : ½ page pleine page
Technique : Format : L cm x Hcm / PoidsKg

J'accepte que les photos de mes œuvres soient utilisées en totalité ou en partie comme éléments graphiques du catalogue (voir article 6 du règlement Salon).
- Les photos des œuvres prises de face doivent nous être adressées sous format informatique par emails, transfert FTP (ex : Wetransfert.com) ou clé USB en indiquant dans le nom du fichier : le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique (acrylique, huile, ...) et ses dimensions.
- Le type du fichier peut être un jpeg, tiff ou psd.
- Le fichier doit être enregistré en 300 DPI aux tailles suivantes : Horizontaux 18 cm et Verticaux 24 cm minimum (Aucun fichier ni support informatique ne seront rendus, ils seront détruits tous, sans exception.)
Date : Signature

Exposez sur notre Site internet en 2023

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Email.....

Site internet.....

Facebook.....

Je désire exposer, pour 12 mois, sur le site internet : www.artistes-independants.fr (la mise en ligne se fera entre octobre et décembre 2022), en m'acquittant des frais optionnels indiqués ci-dessous, **(NB. : l'inscription au Salon est obligatoire pour bénéficier de cette offre) :**

Hébergement de 4 œuvres, incluant les titre, technique, dimensions, votre CV en 5 lignes, le lien vers votre site internet et votre adresse email – Si vous n'avez pas de site internet, mention votre téléphone ou votre compte Facebook : 175€

Titre 1 : Technique Format

Titre 2 : Technique Format

Titre 3 : Technique Format

Titre 4 : Technique Format

Hébergement d'1 œuvre, incluant les titre, technique, dimensions avec le lien vers votre site internet, Si vous n'avez pas de site internet, mention de votre téléphone ou votre compte Facebook : 85€

Titre : Technique.....Format

Renouvellement du site 2022 (4 œuvres) : 125€

Renouvellement du site 2022 (1 œuvre) : 85€

Merci de nous envoyer vos fichiers en basse résolution par email, wetransfert.com, etc...

Fait à Le.....

Signature.....

Vous souhaitez être bénévoles pendant la durée du Salon ou toute l'année au bureau :
Faites-vous connaître à notre secrétariat dès à présent avec vos disponibilités et savoir-faire.

Vous souhaitez faire partie de notre Association en étant membre donateur ou bienfaiteur :

Faites-un don à partir de100€.

Votre nom sera mentionné dans le catalogue du Salon Art Capital 2021, sur la page réservée à cet effet.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN